

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 23/2018

DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le bouclage des comptes 2017 laisse apparaître un dépassement budgétaire supérieur à Fr. 30'000.--, qui nécessite d'être présenté comme suit :

431 – SERVICE DES ROUTES ET VOIRIE

431.3142 - Entretien du réseau routier	Fr. 183'346.45
Budget 2017	<u>Fr. 145'000.00</u>
Dépassement budgétaire	<u>Fr. 38'346.45</u>

Ce dépassement est dû essentiellement à des dépenses non budgétisées décidées par la Municipalité, soit :

- La réfection du chemin piétonnier de la Plantaz (« sentier du ministre », suite à la pétition des riverains) **Fr. 12'536.10**

De plus, afin de limiter la vitesse excessive sur les routes de la commune, la Municipalité a décidé de procéder à la création d'obstacles routiers (gendarmes couchés) sur plusieurs routes à trafic important :

- 2 obstacles routiers créés au chemin Derrière-le-Château **Fr. 6'460.20**
- 2 obstacles routiers créés au chemin Derrière-la-Ville **Fr. 9'728.35**
- 3 obstacles routiers créés à la rue de la Mèbre **Fr. 14'917.00**

Total de l'entretien routier non budgétisé en 2017 **Fr. 43'641.65**

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de lui accorder un crédit supplémentaire au budget 2017, pour un montant de **Fr. 38'346.45**,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 23/2018 du 3 avril 2018
- vu le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2017 pour un montant de **Fr. 38'346.45**

DECHARGE

la commission des finances de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 3 avril 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

(L.S.)

Le secrétaire :

L. SAVARY

P. KURZEN